CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront cités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les *arrête*, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressés à l'éditeur doivent être af franchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. *Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement* leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les côtes.

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines,(durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, *Nlle. Ibérie* et Franklin *tous les jeudis à dix* heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.

N. B Les passagers allant *aux Attakapas n'éprouveront* pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, *attendra les passagers* qui viendront par ces bateaux. sept

A VENDRE

Le bateau à vapeur CHAMPION, dans le meilleur état possible est offert en vente. Ce bateau est si bien connu par sa marche supérieure qu'il est inutile d'entrer dans autres détails; il a été construit dans l'Est, et a une machine à basse pression, il est doublé et chevillé en cuivre. S'adresser à Messrs. J. W. Zacharie & co, ou à la pension de madame Keen, rue Poydras, à
GEO. JOHNSON,
qui offre à vendre, 100 barils de Harengs de Potomac en bon ordre. 3 dec—

Pour les ports des E.-Unis.

Pour Charleston—La goëlette fine marcheuse EDWARD O'BRIEN, capit. Watts, est chargée entre ponts; elle recevra un fret de melasse pour le pont. S'adresser à
6 dec BAILY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOKS,
2 dec rue du Camp no 51.

POUR BOSTON *Premier bâtiment*—le beau brick doublé et chevillé en cuivre **Ialco**, capitaine Barlow, demande l'encombrement de 75 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les Halles, ou à BALEY & ABBOTT,
23 nov No. 14 rue Bienville,

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine Morrell est maintenant en déchargement et recevra du fret en peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en déchargement, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire ELLA HAND, Capt. Mathew, ayant trois quart de son chargement à bord, pour reste du fret ou passage s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
25 nov Rue du Camp no 51.

Pour Baltimore.—Le bon brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson est prêt à recevoir du fret; il se rendra à la cote si l'on le désire. S'adresser à
30 nov L. H GALE.

Pour les ports d'Europe.

Pour le Havre—Le beau navire A I RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE,
30 nov No. 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire A I GEORGE, capt Choate, peut prendre 300 balles pour compléter son chargement et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
24 nov rue St Charles, No 16.

POUR LE HAVRE—(passage seulement) le navire **Cumberland**, coté A I, capitaine Hasty, partira vers la fin de ce mois. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à R. A. LEFEBVRE.
22 nov Rue Toulouse No 10

POUR LE HAVRE.—Le bon brick **Horace**, capitaine Foss, manque 300 balles pour completer son chargement, pour le fret ou passage s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LE HAVRE—Le beau navire le **Globe**, capitaine Porter, demande 250 balles pour completer son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St. Charles No 16.

POUR LE HAVRE—Le navire A I, OLYMPIA, capitaine Stinga, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
15 nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A I, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR MARSEILLE—(Pour passage seulement) Le bon brick bon marcheur **Cyrus**, capitaine Soulé, ayant son chargement engagé, partira dans peu de jours. *Pour passage s'adresser à* L. H. GALE.
22 nov Rue St Charles No. 16

Pour Liverpool—Le beau navire A I. MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux *emménagemens s'adresser à*
7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL,

Le beau navire de 1ère. classe **Benjamin Morgan**, capitaine Tubbs. Pour fret s'adresser à SAM. THOMPSON & Co.
6 dec Rue du Camp. No. 53

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à
6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le A1 fin voilier navire HERCULES, capitaine Marks, demande 150 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à BAILY & ABBOTT,
6 dec rue Bienville, no 14.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier *FRANCIS DEPEAU*, capitaine Forbes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, il sera expédié sans délai. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de superbe emménagements. S'adresser à L. H GALE,
1 déc 93, rue Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite. Pour le fret ou passage s'adresser à
30 nov L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE LIVERPOOL.—Le navire fin voilier *Europe*, capitaine Dummond, a besoin 150 balles pour completer son chargement; pour fret desquelles ou pour passage s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
21 nov. No. 14 rue Bienville.

Pour Liverpool—Le navire YORK A1 capitaine Lord, de *marche supérieure*, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage s'adresser à LEVI H. GALE,
29 nov 93, rue de la *Commune*.

POUR GLASCOW.—(Passage seulement)

Le brick fin voilier OCEANUS, capitaine Fonsey, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, peut commodément prendre trois passagers. Pour passage s'adresser à
LEVI H. GALE,
23 nov No. 16, rue St. Charles.

POUR LIVERPOOL,—(passage seulement) le fin voilier et beau navire **Matamoras**, capitaine Fletcher, sera expédié sans délai, pour passage s'adresser à L. H GALE
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LIVERPOOL—Le navire A I, NEW ORLEANS, capitaine Agry, a besoin du complément de 200 balles coton pour compléter son chargement, pour lequel il s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier A. I. **Franklin**, capt Jordan, peut prendre 250 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à 1er dec L H GALE,

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière BONITA, capitaine Thompson, partira positivement jeudi, 8 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à J. ROBERT & Co,
7 déc 47, rue Bienville.

Pour Velasco et Brazoria—La belle goëlette fine marcheuse *Colonel Fannin*, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai. Pour reste du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Place ou à
26 nov JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

POUR GALVESTON—TEXAS.

La goëlette KOSCIOUSKI, Capt. Burns, ayant 2 tiers de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Place d'armes, ou à
JAMES REED & CO
19 nov Rue Royale, no 35,

POUR MATANZAS—Le brick bon marcheur OTRANTO, capitaine Lander, *ayant son chargement* engagé, *sera expédié* sans délai. Pour passage seulement, au port ci-dessus, ou la Havane, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 nov R. GRONING & Co

Pour la Havane—La belle goëlette fine marcheuse LOVELY KESIA, capitaine M'Williams, sera expédiée sous peu pour le port cidessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
29 nov R GRONING & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—La belle goëlette fine marcheuse **Enterprise**, capt Miller, est prête à recevoir du fret, et peut prendre l'encombrement de 1000 barils. Pour conditions, s'adresser à
LEVI H GALE,
1er dec 93, rue Commune

DEMANDE.—Une goëlette d'à peu près 400 *barils*, tiran peu deau, pouvant entrer dans la Baie de Mexico. S'adresser à
JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A Freter pour Barcelonne ou tout autre port d'Espagne la barque espagnole **Santuzzana**, capt. Arrarte, du port de 300 tonneaux. S'adresser à
24 nov—8 A. M. MIRANDA & Co.

A Fréter pour la Havane ou le Mexque, le brick **Vizcayna**, capt. Torres, du port de 1000 barils. S'adresser à
24 nov—8 A. M. MIRANDA & Co.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à
JAMES REED & Co.
26 nov Rue Royale No. 35.

A FRETER.

La polacre autrichienne Vezzoso, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Monen, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St Louis.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces du 18; il est bien muni sous tous les *rapports*, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un batiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant Pour plus amples détails, s'adresser à
2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goëlette **Helen**, de 98 tonneaux, ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky**, capitaine PAINE.
Goël. **Tantivy**, *capitaine J. PITCHER.*
Brick ——

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.

Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

Le brick **Otranto**, commencera a décharger aujourd'hui, vis à vis le no. 98. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises.
18 nov R. GRONING & Co.

Compagnie de Navigation de l'Océan, par le moyen de la vapeur.

LES soussignés, *nommés commissaires* à l'Assemblée des Négocians et citoyens de la Nouvelle Orléans, qui a eu lieu à la Bourse des Négocians, dans la soirée du premier courant, conformément à une résolution adoptée à ladite assemblée, donnent présentement

AVIS AU PUBLIC

que les livres de souscription, pour cinq mille actions de cent piastres chacune, seront ouverts aujourd'hui et continueront à l'être tous les jours jusqu'au 15 du courant, depuis neuf heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, au Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ocean, dans la rue de l'Exchange, la porte après la poste. Dans le cas où il serait souscrit audessus de cinq mille actions, les souscriptions seront réduites proportionnellement sur ceux qui auront souscrit pour les plus fortes sommes.

Il est généralement désiré que les actions soient distribuées en petites quantités parmi toutes les classes des habitans de l'État et de la ville, afin que chacun puisse jouir d'un intérêt particulier dans le grand projet de cette compagnie d'établir une communication par le moyen de la vapeur, avec Cuba, Mexico et la Mobile, et principalement dans l'achat immédiat d'un choix de navires de première classe comme paquebots pour le Havre et Liverpool. Une piastre par chaque action sera exigée; aucun autre paiement ne sera demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu, et que la compagnie aura été assurée de la souscription de l'État et des conseils municipaux, résultats qui seront communiqués devant une assemblée des actionnaires qui sera convoquée à cet effet; et s'il est satisfaisant pour eux, alors une élection de directeurs sera immédiatement fait par les actionnaires, afin que la Compagnie commence de suite ses opérations.

Comme il est spécifié par la loi des revenus des E. Unis *que nul autre que les citoyens peuvent être intéressés dans les navires sous pavillon américain*; il est bien entendu que personne autre que les citoyens des États Unis n'auront le droit de devenir actionnaires.

R O Pritchard,	H F McKenna,
Cuthbert Bullitt,	Jules Leblanc,
Thos Barrett,	Theo Nicolet,
James Currell,	J M Lapeyre,
W L Hodge,	H Gally,
J H Caldwell,	P J Tricou,
S W Oakey,	A. Fisk,
Glandy Burke,	Félix Labatut,
H C Cammack,	Joakin Kohn,
Fred Fray,	J A Barelli.

5 dec—

AVIS.

Compagnie de Banque et Chemin de Fer d'Atchafalaya—N. Orléans, 2 Déc. 1836.

LES actionnaires au fond capital de cette compagnie sont prévenus que le neuvième versement de $5 par action sera dû et payable au bureau de la Banque, rue du Camp, no. 39, lundi 5 Décembre prochain. Les livres de transfert seront fermés jusqu'au 9 courant.
2 déc ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque de Carrollton.

UN receveur pour cette Institution sera *nommé* vendredi, 9 du courant. Les applications devront être faites avant ce jour.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er. lundi de *janvier 1837*, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,
29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 28 novembre 1836.

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

HYDRAULICS—*Le public est informé que l'on* peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce.
3 nov

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;
RUE DU CAMP, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 1dse 6

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les appliqu ra lui-même. E. B. DONNELLY,
2 sept—a rue Bourbon, No.5

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—e

Succession de G. A. Costanzi.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite succession de feu G. A. Costanzi, des Natchitoches, voudront bien présenter leur compte duement assermentés à Mr.
AMBROISE SOMPEYRAC,
29 nov-10 aux Natchitoches, agent des héritiers.

J & L GIRARD.

ONT transporté leur magasin de la rue St. Louis au no 6. rue Conti. 25 nov..a

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.
Séance du 11 Novembre 1836.

Ordonnance pour la meilleure organisation de la police dans la lère. municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Le conseil arrête ce qui suit:

Art. 1er. Tout individu propriétaire et demeurant dans les limites de la 1re. municipalité, qui aura à se plaindre de la conduite de tout officier, commissaire, de police préposé, garde ou autre employé quelconque maintenant au service et aux gages de la 1ère. municipalité, ou qui pourrait dans la suite accepter un emploi de cette municipalité, pour cause de refus ou de négligence de sa part dans l'exercice des devoirs qui lui sont imposés, en vertu des ordonnances, ou qui pourront dans la suite lui être imposés, devra s'adresser au Recorder de la 1ère. municipalité, et lui exposer les motifs de son grief, ainsi que le refus qu'aura fait, ou la négligence qu'aura mise l'officier, commissaire de police préposé, garde, ou autre employé au service de la 1ère. municipalité, à remplir strictement ses devoirs.

Art. 2. Le Recorder est et demeure requis de prendre connaissance immédiatement de la nature de la *plainte ainsi portée* devant lui, et de faire comparaître devant son tribunal, tout officier, commissaire de police, préposé, garde ou autre employé de la 1ère. municipalité, dont on aura à se plaindre pour cause de refus *ou négligence* dans l'exécution des devoirs qui lui sont imposés; et dans le cas qu'il trouverait la plainte bien fondée, le Recorder est et demeure autorisé à condamner le dit officier, commissaire de police etc. à *une amende qui ne sera pas moindre de cinq piastres* et qui n'excédera pas cent piastres.

Art. 3. Le Recorder est et demeure autorisé à faire remettre immédiatement au trésorier de cette municipalité, *une copie du jugement spécifiant la somme* pour laquelle le dit officier etc. aura été condamné, et il sera du devoir du trésorier de retenir sur les apointemens le montant pour lequel le dit employé de la municipalité *aura été condamné.*

Art. 4. Le Recorder est et demeure invité à faire savoir à ce conseil les noms des employés de la 1ère. Municipalité qui auront été condamnés par lui.
PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 14 Novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
15 nov THEARD Jr., Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la 1ère, Municipalité.

Séance extraordinaire de Mardi, 22 Novembre 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la 1ère municipalité en anglais et en français, conformément à la loi, que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'au bayou St Jean.

Il est de plus résolu que le voyer de la 1ère municipalité est et demeure requis de fournir au maire et à l'avocat de la 1ère municipalité une liste descriptive des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplaanade dont traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.
(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 24 novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution cidessus, et vu la sect 1ère de la loi du 3 avril 1832, d'après laquelle "toutes *les fois que le conseil de ville sera d'opinion* qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville, *ou d'élargir &c* ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou places, le maire et le conseil de ville auront le droit à faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c," avis est donné que *la rue de l'Esplanade sera prolongée*, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, en traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après nommés, quand les formalites voulues par la *loi auront été duement remplies.*

Les terrains et autres propriétés à travers lesquels doit passer le prolongement de la rue de l'Esplanade appartiennent aux personnes dont les noms suivent: J. Mager,—*Boisdoré* J Dolole, J B Plauché, M. L Dauphin, f c l, veuve Castanedo, L Moreau, H Audler, Alex. Milne, Marie Thérèze Lebreton f c l: B Coquet, Jh Berthe, Dulcide Baran, héritiers Clark, Louis Bringier, *nos 20 et 21 du bourg Pontchartrain*, (propriétaires inconnus), Félix Lefebvre, Henry Droz, Jh Clarr, Blossman, Félix Percy, Etc. Blanc, Albain Michel, F Frey et —Renes.
D. PRIEUR, maire.
1er décembre 1836.

Mairie de la Nouvelle-Orléans

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui [illegible] piastres par baril; d'après le tarif les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, (à compter de lundi 5 du courant,) trente et un onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin peseront 25 pour cent en sus.
5 dec D. PRIEUR, maire.

DÉPARTEMENT DE LA TRESORERIE—Nlle Orléans, 28 Novembre 1836—Les contribuables de la paroisse d'Orléans qui doivent des taxes d'État pour l'année 1835, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 15 décembre prochain, faute de quoi, les comptes seront remis au shérif conformément à la loi.
F GARDERE,
28 nov—7, 3pa Trésorier de l'État

Mairie de la Nelle. Orléans.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, avis est donné que, jeudi, 8 Décembre prochain, à 4 heures de l'après midi, dans le terrain de la ville, *en face des nouvel es* prisons, rue d'Orléans, il sera vendu à l'encan, divers matériaux, tels que carreaux, cadres de portes et fenêtres, perches, &c.

Conditions, au moment de la vente.
29 nov D PRIEUR, Maire

42, 6, 28, 60, 71, 69, 3, 52, 70, 73 75 et 32; sont les numéros sortis dans le tirage de la Loterie des Ecoles Gratuites, 1ère classe.

Les personnes qui ont gagné quelques lots sont respectueusement invités de se présenter au bureau du directeur, rue Gravier No 37, afin d'en recevoir le montant, ou de renouveler leurs Billets pour la classe No 2, qui doit se tirer mercredi 14 du courant; le prospectus est le même. 5 déc.

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites,

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVE LE 21 MARS 1828.

Classe No. 2, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Mercredi 14 décembre 1836.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au *moment du tirage*, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1	PRIX de	$12,000	1	PRIX de	$4000
1	"	3,000	1	"	2000
1	"	1,170	10	"	1000
20	"	500	25	"	300

Il y aura en outre 160 prix de 130 *piastres*; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 20 piastres; 3780 de dix piastres et 23,436 de cinq piastres.

Les billets sont seulement de **cinq piastres**, coupons en proportion; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer **les quatre plus hauts prix**.

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, *rue Gravier*, derrière l'imprimerie du Bulletin.
2 déc—6m A. K. MEAD, Directeur.

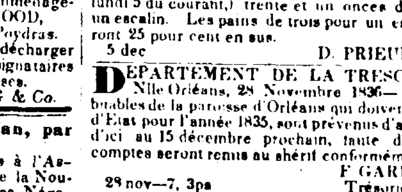

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, *de géographie, de piano, et de musique*. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, *rue Saint Louis, No. 150.*
2 déc—1m

AUX DAMES.

MADAME MARION.—Marchande de modes et couturière de Paris, arrivant par le Mozart et apportant avec elle plusieurs caisses de modes et nouveautés, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de son magasin, lundi prochain, 14 *novembre*. Elle se flatte d'exécuter toute espèce de coiffures avec la même précision que les modes qu'elle offre, et se charge également de faire toutes les toilettes de bal dans le goût le plus moderne, rue Royale No 54 entre Bienville et Douane.

On demande plusieurs demoiselles 10 nov—10,2

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin, occuliste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.
19 nov—2m

EDWARD THOMPSON—Entrepôt de Granit, rue Moreau, entre la rue Marigny et le rail road Potchartrain, Nouvelle Orléanc.

Façades d'édifices, Chambranles, Tables à eau, Escaliers, Seuils et Linteaux de fenêtres, fournis et mis en place dans le plus bref délai à des prix raisonnables.

Il remplace le mur de rez de chaussé des magasins, par du granite, sans risque pour l'édifice, et sans beaucoup d'inconvénient pour ceux qui l'occupent.
22 nov—a

200 Aux Habitans Sucriers.
Boucauts à sucre, douves en chênes et bien faits, à vendre par
CHS. HARROD,
23 nov—6 Encoignure des rues Royale et Canal

J. D. L. POLHEMUS.

PEINTRE d'enseignes &c. No. 106 rue de Chartres, près la Bourse, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on pourrait lui confier, et espère que sa ponctualité son ouvrage supérieur, ainsi que ses conditions raisonnables lui mériteront l'encouragement du public.

N. B. Il pose les vitres et fait tout ce qui concerne la peinture à bord des bateaux à vapeurs avec promptitude et d'une manière supérieure aussi étendard militaires. 12 nov,

M. PRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Choeurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instruments ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue *Chartres, ou* à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp
2 nov—3m

Banque de Carrollton.

CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J NICHOLSON, caissier.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION VEUVE BACCHUS f. c. l.

VENTE par le Register des Testamens—Samedi, le vingt quatrième jour de décembre, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu *Marianne Doriaucourt alias* Duseuau p. c. l. veuve de Jean Baptiste Bacchus les esclaves et propriétés foncières, savoir:

Françoise, négresse de champ âgée d'environ 25 ans.

Jean Pierre, nègre âgé d'environ 35 ans, maladif, manoeuvre.

Un lot de Terre, situé au faubourg de l'Annonciation *alias* Lacourse, *faisant* partie d'un plus grand lot de terre désigné par le numéro quatre, de l'ilet numéro soixante seize, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Prytannée et cent vingt pieds de profondeur.

Conditions.—Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs avec hypothèque spéciale *jusqu'à parfait paiement.* W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Cairo aux frais des acquéreurs. 7 dec.

SUCCESSION de Jean Michinard—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le dixneuvième jour du mois de Décembre, 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 Décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, au No. 53, rue Girod, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, les immeubles dépendant de la succession de Jean Michinard, décédé

Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 dec Rég. des Tests.

SUCCESSION de Mathieu Petit—Vente par le Régister des Testamens—Le lundi neuf de janvier 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Mathieu Petit, décédée, l'esclave nommée Sophie, âgé d'environ soixante ans.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Test.

N. B. L'acte de vente pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'esclave ne sera délivrée que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. 6 dec

Succession de Arsène Pierre, f. c. l.

Vente par le Régister des Testamens—Samedi le dix septième jour du mois de décembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue des Français, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la *Nouvelle Orléans*, en date du trois de décembre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Arsène Pierre, f. c. l., le mobilier dépendant de sa succession.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
6 dec Reg. des Test

SUCCESSION de James Rea—Vente par le register des testamens—Samedi le dixième jour du mois de decembre, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique pour le compte de la succession de James Rea, derrière mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Conde, les effets dépendant de la dite succession. Conditions, comptant.
6 dec W F C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION Jamet, f. c. l.—Vente par le register des testamens, vendredi le sixième jour du mois de janvier 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 decembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feue Melanie Jamet, f c l femme decedee de Jn Jamet, l'esclave ci-après décrit:

Marc Antoine, âgé d'environ trente-cinq ans.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs Jamet et hypothèque spéciale sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
register des test.

N. B. L'acte de vente pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 dec

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.

VENTE par le Register des Testamens, Samedi le vingt-sixième jour de novembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue St Philippe, entre les rues St Claude et Trème, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, en date du neuf de Novembre, 1836, *rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et* pour la Paroisse de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu François Porée, h. c. l. consistant en meubles meubians, *des quelques hardes, livres*, bijouterie un peu, et des outils des charpentiers, etc.

Conditions de la vente—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov Register des Testamens.

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.

COUR DES PREUVES.—Vente par le register des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du neuf Novembre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, le vendredi, seizième jour du mois de Décembre, 1836, à midi, à la Bourse, *encoignure des rues Chartres et* St Louis, pour compte de la succession de feu François Porée, h. c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Louise, négresse âgée d'environ vingt-six ans, un peu blanchisseuse, *cuisinière et repasseuse et domestique* de maison,

2o. Nancy, négresse âgée d'environ trente et un ans bonne blanchisseuse et passablement bonne repasseuse et ses *enfans, nommés Daniel âgé d'environ* neuf ou dix ans, Judith négrite âgée d'environ quatre ans et un autre enfant à la mamelle âgé d'environ un mois. On ne connait aucun défaut à ces esclaves, mais on ne les *garantit* pas.

Conditions de la vente Six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des Acquéreurs

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le douzième jour de Décembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la *paroisse et ville de la* Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, pour compte de la succession de *feu George Elliot*, la propriété foncière ci-après décrite:

Trois certains **Lots de Terre**, situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-neuf, sur un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le onzième jour d'avril, 1834, et annexé pour recours à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre; le dit islet No. "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Bons Enfans, et les rues Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. lot No. "Huit" et contigu à celui qui vient d'être décrit, et mesure *trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny*, sur une profondeur de cent vingt pieds. Et lot No. "Onze" mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent-vingt pieds, *sept pouces et deux huitièmes: le tout mesure* américaine (étant la même propriété que ledit défunt l'acquit de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghers, notaire, le trente et unième jour de décembre dix-huit cent *trente quatre.*)

Conditions de la vente: un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de vente doit être passé par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 nov

SUCCESSION DE HENRI—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 26 décembre 1836 à midi, en vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Terrebonne, en date du dix-sept novembre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean-Baptiste Théodore Henri, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1°. Un Lot de Terre, situé au faubourg Washington, audessous de la ville de la Nouvelle Orléans, et désigné par le *numéro six* de l'ilet *numéro trois*, mesurant cinquante deux pieds huit pouces de face à la rue de la Pologne, sur cent quinze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot *numéro cinq*, cent quinze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot *numéro sept*, et cinquante deux pieds huit pouces dans le fond, sur la ligne qui le sépare du lot *numéro neuf*

2°. Un Lot de Terre, situé dans les mêmes faubourg et ilet désigné par le *numéro sept*, ayant le même nombre de pieds que le premier lot sus décrit sur la rue de la Pologne sur les lignes qui le séparent des lots numéro *six* et *huit.*

3°. Et un autre Lot de Terre, situé dans les mêmes faubourg et ilet, formant l'encoignure des rues de la Pologne et Casa Calvo, et désigné par le *numéro huit*, mesurant cinquante deux pieds huit pouces de face à la rue de la Pologne sur cent quinze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot *numéro sept* cent quinze pieds de profondeur et face à la rue Casa Calvo, et cinquante deux pieds huit pouces sur la ligne du fond.

Le tout mesure américaine, et conformément à un plan de cette partie du susdit faubourg, dressé par Jh. *Pilié, voyer de la ville*, en date du vingt cinq février 1832, et annexé à un acte de dépôt, daté le cinq mars de la même année, au rapport de Charles Janin, lors notaire public en cette ville.

Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat, comptant; un tiers six mois après la vente, et l'autre tiers douze mois après la dite vente, les acquéreurs fournissant des billets endossés à la satisfaction de *Pelegrin Boudraux, de la paroisse* de Terrebonne, et les susdits lots demeurant hypothéqués jusqu'à final paiement.
S BLOSSMAN,
23 nov Dep. Reg. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves. —Succession de Dubourg—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous *les autres personnes que cela peut concerner*, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Raymond Pierre Gaillard, administrateur de la succession de feu Paul Lacou Dubourg, *décédé, ne serait* point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. *Par ordre de la cour.*
2 dec W F C DUPLESSIS, rég des testam.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de l'Hommedieu.—Vente par le register des testamens—Le mardi, 27 décembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1836, il sera exposé en vente à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'Hommedieu, les esclaves suivans et la propriété ci-après décrite, savoir.—

1o. Un nègre nommé JOE, agé d'environ quarante ans.

2o. Un nègre esclave nommé GEORGE, âgé d'environ trente ans.

3o. Une négresse esclave, nommée MARY, âgée d'environ cinquante cinq ans.

4o. *Et la* moitié indivise d'un certain lot de terre et bâtisses, situés sur la batture en face du faubourg Ste Marie, numéro cinquante trois, mesurant vingt et un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur *cinquante huit* pieds un pouce de profondeur, le tout mesure anglaise, conformément à un plan dressé par le voyer de la ville en mai 1836, et annexé à un acte en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, en date du *trois juin* 1828; *l'autre moitié* indivise de ce lot appartient à Amos Beson, selon acte du seize mai mil huit cent trente six, au rapport de Joseph B. Marks, notaire public.

Conditions de la vente: L'acquéreur du lot de terre et bâtisses assumera le paiement de la moitié d'un billet de $2500, payable le 16 mai 1837, et paiera la balance à quatre et six mois de crédit; l'acquéreur du *nègre Joe assumera le paiement de* quatre billets, le premier en date du 12 septembre 1836, de $309, payable à six mois de date; le second de $318 et de la même date, payable dans douze mois; le troisième de $327, et *de la même date, payable à dixhuit mois de* date; et le quatrième de $336, et de la même date, payable à vingt quatre mois de date, et la balance (s'il y en a) devra être payée dans six mois, et les esclaves *George et Mary seront vendus à six mois de crédit*, le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
S BLOSSMAN, dép. régister des testamens

N. B. *Les actes de vente seront passés* pardevant Wm Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs 25 nov

SUCCESSION de La Branche—Vente par le register des testamens.—Jeudi, le quinzième jour de décembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du vingt neuf de Novembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Drausin La Branche, les actions de la Banque qui *suivent, savoir*:

1. Trois actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane.

2. Cinq actions du fonds capital de la Banque de Carrollton.

Conditions de la vente: comptant.
5 dec W F C DUPLESSIS, reg. des testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Sascer. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de feu William Sascer, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
5 dec W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier a *présenté une pétition* à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Arsène Pierre, f c l. décédée: *Avis est par le présent donné* à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
5 dec W. F. C DUPLESSIS, *rég des test.*

Succession de Picot.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la *susdite succession*, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, *les raisons pour* lesquelles le compte présenté par Antoine Durand, *exécuteur de la succession de feu Jérome Picot*, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
1 déc W F C DUPLESSIS, *Reg. des Tests.*

Succession de Mde. veuve Lauve.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Raymond Pierre Gaillard, administrateur de la succession de Céleste Lacou Dubourg, décédée la veuve de feu Edward Lauve, ne serait point approuvé et homologue, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
2 dec Régister des Testamens.

BOIS & CHARBON—1200 cordes de bois de chêne rouge; 1500 du bois gras; 500 barils charbon de *bois, à vendre par le soussigné.*
P. COMMAGERE,
Faubourg Saulet, encoignure Calliope et Apollon.
2 dec—3

A VENDRE—*Deux bons sujets.* ELEANOR, négresse âgée de 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et bon sujet, garantie sans défaut.

HENRY, nègre âgé de 17 ans, garanti sans défaut; *tous deux creoles du pays.*

Conditions, moitié comptant, la balance à six mois en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement S'adresser rue Bienville, no 184. 2 dec—4

Succession de Drummon Bruce.

AVIS est par le présent donné à tous ceux qui ont des reclamations à faire contre la succession, de feu Drummon Bruce, de présenter leur comptes, et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de venir solder avec le soussigné, au bureau de Mr. W. Hoffman, Exchange Place. 2 dec—3

EXHIBITION—MM. Richardson & Watson invitent respectueusement l'attention des dames sur la collection d'*une centaine de tableaux* peints à l'huile et dont la variété consiste en faits historiques paysages et de sujets nouveaux. principalement exécutés par eux. Tous ces tableaux sont richement encadrés et seront classés d'après la manière ordinaire des tirages. Les billets sont à $10 chaque; on peut s'en procurer dans les appartemens de la Bourse des Négocians, rue Royale.

L'entrée est gratis

N. B. MM. R & W. sont prêts à exécuter tous les ordres qu'on pourra leur donner dans le *département* de leur art, tels que portraits, miniatures, etc et paysages. 2 dec—6

MR. ISIDORE, Coiffeur de Paris, de retour en cette ville, *offre respectueusement d'employer* ses talents d'artiste pour faire des élèves pour la coiffure, à des prix très modérés, et il espère que les Dames qui l'honoreront de leur confiance n'auront qu'à se louer de son zèle. Sa *demeure est chez Mr.* Fournier, rue de Chartres, près la Bourse, No. 141.
2 dec—4

UN jeune homme gradué dans un collège célèbre et qui a toujours obtenu du succès dans son genre d'enseignement sanctionné par une longue expérience, dernièrement directeur d'une institution littéraire, désire une place de professeur. Il donnera de bonnes informations; il s'emploierait de préférence dans une institution recommandable. S'adresser à M. N. au bureau de l'Abeille 25 nov—7

CAFE DE J. D'AMBROGIO.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public en général et ses amis, qu'il ouvrira le 5 Décembre courant, à l'encoignure du Passage, en face de la Nouvelle Bourse, rue Saint Louis, un Café dans le goût le plus moderne. Les amateurs y trouveront aussi deux billards montés dans le même goût. Il ose espérer par son installation, à laquelle il n'a rien épargné, pouvoir mériter l'encouragement et le patronage de ceux qui voudront bien le visiter.
2 dec—6 J. D'AMBROGIO.

ON demande un courtier de coton qui est bien entendu dans ce commerce et qui connaît la ville pour prendre la direction d'un bureau de courtage de coton On cédera un intérêt y provenant. Celui qui parle le français sera préféré. Adresser H X, à ce bureau.

N. B. Si on le désire le nom sera ajouté à la société existante. 1 dec—6

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres, No 147, au-dessus de la Banque des Améliorations.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses *amis et le public en général*, qu'il *vient* d'ouvrir l'établissement ci dessus, pour la réception des familles et des pensionnaires.

N'ayant épargné ni peines ni dépenses pour l'ameublement *et les couchers, et s'étant procuré les meilleurs* cuisiniers français, et d'excellens garçons de service, le soussigné, résolu de consacrer tous ses soins au bien être de ses pensionnaires, espère obtenir le patronage qu'il *s'efforcera toujours de mériter.*
1 dec—6 ROBERT BUDDOCK.

LE soussigné informe respectueusement le public qu'il a établit une Boulangerie de Biscuit, dans la rue Saint Jean, et il aura constamment un approvisionnement de Biscuits de toutes espèces; Biscuits à l'eau et doux; Biscuits au beurre et au sucre, Biscuits de Boston, Pain de Pilot et Biscuit au vin.

Les articles ci-dessus sont faits par une machine patentée et sont supérieurs à tout ce que l'on ait jamais offert au public.

Toutes commandes remises à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, seront exécutées avec promptitude.
2 déc—a R. F. NICHOLS.

Soieries et Nouveautés.

MESSRS. BINOCHE FRERES ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils ouvriront cette semaine, un nouveau choix de soieries et autres articles *de nouveautés qu'ils reçoivent par l'Olympia.*
29 nov 133, rue Royale près la rue St. Louis.

BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus.

No. 133, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

Nègres à Vendre.

ON Tiendra constamment en vente, au No. 11, rue des Français, face à la rue de l'Esplanade et à l'Hôtel des Monnaies, une quantité de Nègres de la Virginie des deux sexes, parmi lesquels se trouve ront généralement des domestiques de maison, couturières, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses et cochers.

Conditions de la vente: comptant ou pour billets payables en ville à 12 mois.

Les personnes qui désirent acheter, feront bien de venir examiner par eux-mêmes avant d'acheter ailleurs: le vendeur fournira les recommandations les plus satisfaisantes. 21 nov—

Melasses—15,000 gallons de melasse à vendre par
1 dec R BRUGIER.

VOL.

250 PIASTRES DE RECOMPENSE.

ON a pénétré avec effraction, la nuit dernière dans le magasin des soussignés, rue de la Douane, et on y a volé environ soixante piastres en espèces, une montre en or, à double boitier, de la fabrique de Tobias, de Liverpool, un cachet en or ayant une cornaline rouge sur laquelle sont gravés A. B. et une tête de sanglier supportée par une couronne, deux anneaux en or, et quelques joyaux en or qui ne sont pas d'une *grande valeur intrinsèque*. Les horlogers et bijoutiers auxquels on pourrait présenter ces articles sont priés de les saisir, et la récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le ou les voleurs.
HARRISON, BROWN & Co,
2 déc rue de la Douane.

REÇU par l'Olympia et le Salem, maintenant en déchargement, venant du Havre:

Fraises et framboises de Colin,
Cerises de Gueland en grandes bouteilles,
Maraschino,
Eau de vie de Dantzic
Fruits à l'eau de vie
Confitures de France
Liqueurs superfines et fines, à vendre en gros et en détail par J E LOREILHE,
3 dec encoignure Royale et Douane.

AVIS.—Je préviens le public que mes affaires ayant été très négligées par mes agents; à dater de ce jour, nul compte ne sera réglé que par moi, et que tout billet portant ma signature ne devra être reçu que de ma main. Veuve DECASTANEDO.
26 nov.—8

LATASTE & BRULATOUR *offrent à vendre*, en débarquement de la Cécilia, de Nantes:

- 50 caisses fruits et conserves alimentaires de J. Colin,
- 20 barils vinaigre blanc,
- 200 paniers Guignolet,
- 10 paniers vin mousseux de Saumur,

En débarquement du Talma, venant de Bordeaux.

- 400 caisses fruits à l'eau de vie,
- 120 caisses do en paubans et bouteilles,
- 100 barriques vins rouges fins,
- 80 petits tierçons vin blanc,
- 700 caisses vin rouge,
- 150 caisses vin blanc Sauterne et Barsac,
- 40 barils vinaigre,
- 150 caisses liqueurs surfines,
- 10 pipes eau de vie. } de la marque J J Dup
- 10 tierçons eau de vie, }
- 70 paniers Champagne,
- 200 paniers anisette en 4 boucauts,
- 5 caisses eau de vie d'Andaye,
- 50 caisses pruneaux secs,
- 500 fromages, croute rouge, dite tête de mort,
- 5 caisses fruits cristalisés,
- 12 dames-jeanne dragées,
- 40 do brides,
- 2 barils Emery,
- 11 manteaux de cheminée en marbre,
- 1 caisse limes d'Allemagne,
- 1 do graines de jardinage
- 2 barils légumes secs,
- 1 caisse filets de chasse,
- 1 caisse mouchoirs batiste,
- 85 douzaines de Gants,
- 1 caisses parfumeries,
- 50 douzaines Eau de Cologne, 6 dec—10

$25 de Récompense

Seront données à celui qui arrêtera et condnira à la geole la griffonne MARIE, ou *America.* Elle a longtems appartenu à Mr Marcelin Bonnabel, et est principalement connue sous ce dernier nom. Elle a une figure riante, un signe à côté de la narine gauche, une cicatrice ovale au côté gauche du col, le bout du grand doigt de sa main gauche *est aussi cicatrisé*. Elle a été vue plusieurs fois la semaine dernière dans les environs du bassin Carondelet. Les capitaines de navires et autres personnes sont prévenus de ne pas la recevoir, à moins d'être *poursuivis selon la rigueur des lois.*

S'adresser au No 33, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Conti. 6 dec—3

Dix Piastres de Récompense.

Seront données à celui qui logera dans une des geoles de l'État, ou ramènera chez la soussignée, la négresse LAISA, coiffeuse très connue en cette ville. Elle est âgée d'environ 22 ans, taille ordinaire, peau rouge, grosses lèvres, manquant de dents de devant. Les capitaines de navires, embarcations &c. sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. LAIS BERTONNEAU,
5 dec—3 No 143 rue Ste Anne

25 Piastres de Récompense.

PARTI marron de chez la soussignée, il y a trois semaines, le mulâtre JESSY, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, parlant anglais et français. Il a une cicatrice sur le *front, et le regard en dessous; il est d'une forte constitution.*

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis *d'après toute la rigueur des lois.*

La récompense ci-dessus sera donnée à, celui qui le logera en prison ou le conduira rue St Louis, no. 153.
3 dec—10 L. T. HURTUBISE.

Parti marron de chez le soussigné le griffe nommé THOM, âgé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds, forte constitution, figure un peu rouge et ramassée, nez relevé; il est à presumer qu'il cherchera à s'embarquer à bord de quelque navire ou steamboat, s'étant évadé de cette manière. Une récompense de vingt cinq piastres sera donnée à quiconque le ramènera chez moi ou à un des *geoles de la ville.*

Les capitaines de navires et steamboats sont prévenus de ne point recevoir ledit griffe sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.
3 dec—7 M. NICAUD.

$10 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux. cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le ramènera au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov F EDMOND FAZENDE.

$20 DE RECOMPENSE

PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm. Henry Simpson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturgess, dudit navire ou à
BAILEY & ABBOTT,
1 déc— rue Bienville No 14

N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulatre.

SUCRE.—200 boucauts de 1re. qualité à vendre sur l'habitation par J. V. GOURDAIN.
26 nov Allée de l'Exchange No 2

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de

MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, e mousse, en paille de maïs, etc. 1er octobre

LILLY & FERGUSON,—Peintre de Maison, et décorateurs; No. 76 rue de la Douane, sont prêts d'exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés, ils osent espérer que les soins qu'il porteront dans la prompte exécution de leurs devoirs, leur mériteront le patronage du public.

N. B. Peintures, Huile et vitres à vendre.
25 nov.—15

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

ANIMAUX EPAVES.

UN CHEVAL tordile, marqué J C

Un do. alezan, sans marques apparentes, ayant une blessure sur le dos.

Une Vache noire sans marques apparentes, le ventre blanc.

Une Vache châtaine, marquée R. A.

Un Taureau rougeâtre, les deux oreilles coupées, ayant de très petites cornes.

Une Vache châtaine, grandes cornes, le bout coupé ayant une étampe indéchiffrable.

Une Vache blanche, tête rouge, ayant le bout de la corne gauche cassé, et sans étampes *apparentes.*

Une Vache rouge et dos blanc, une oreille coupée et sans étampes apparentes.

Une Vache rouge, dos blanc, une oreille coupée, et sans étampes apparentes.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 8 Décembre prochain, ils seront vendus le dit jour à 10 heures du matin, au lieu du dépôt, chez Mr. Lacestière Labarre.
30 nov—2a R. BEAUVAIS, syndic.

A VENDRE—Un comptoir de magasins,
6 dec PEET & NORTH, 15 rue Chartres

Seawell & Reid,
AVOCATS A LA MOBILE.
24 nov—3 m (Ala.)

MR. LE RUDE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de France tous les outils et ôres nécessaires pour étamer et remettre à neuf les glaces. Il continue toujours la dorure, peinture de tableaux et d'enseigne ainsi que la vitrerie. Son domicile est rue St. Philippe, no 46, entre Condé et Royale. 1 déc—15

MDE. St. Clair, reconnaissante des encouragemens qu'elle a reçus dans sa carrière théâtrale à la Nouvelle Orléans, revient avec l'espoir que le public continuera de lui témoigner le même intérêt dans sa nouvelle profession: elle donne des leçons de chant et de piano, rue St. Pierre entre Bourgogne et Remparts. 2 déc-4

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, *entre Remparts* et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER.
7 dec 50, rue du Canal.

ON OFFRE d'échanger l'occupation d'une maison de la rue de Chartres contre celle d'une autre dans un quartier quelque peu retiré. S'adresser au No 30, rue Toulouse. 5 dec—3

Fromage d'Allemagne—160 caisses contenant chaque 24 têtes de maaze, en débarquement du brick Everett et à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
5 dec 45, rue Bienville

Farine—180 barils surfine, en débarquement du navire Majestic, et à vendre par
6 dec R GRONING & CO.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.
Terrains de valeur.

IL sera vendu le 13e jour de décembre 1836 à midi, à la Bourse Hewlett, pour clore un compte, les terrains ci-après décrits, situés dans la ville de Madisonville.

Deux Terrains, rue Domaine, bornés au Sud par la propriété de Mr. J. H. McCollar, et au Nord par celle de Mr. S Francis jr., et de 120 pieds de profondeur.

Deux do dans le même Ilet, faisant face à la rue des Pins et borné pareillement, aussi de 120 pieds de profondeur.

Un Lot dans le même Ilet, faisant face à la rue St. François et de 120 pieds de profondeur.

Quatre Lots, faisant face à la rue Domaine, bornés au Sud par la rue St. François, au Nord par la rue Mulberry, et s'étendant à 120 pieds dans la profondeur.

Deux Terrains dans le même Ilet, bornés au Sud par la rue St. Francis, et faisant face à la rue Mulberry.

Tous les terrains ci-dessus mesurent 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur (mesure française.)

DE PLUS:

Un morceau de terre dans le fond, mesurant 290 pieds de face à la rue des Pins, et s'étendant entre les lignes parallèles jusqu'à l'habitation Primeral, ou 40 arpens à partir de la rivière Tchifonera.

Un morceau de terre mesurant 170 pieds sur la rue des Pins, entre lignes parallèles, et de même profondeur.

Un morceau de terre, entre les deux derniers, de 120 pieds de large et attenant à la propriété de Mr Petro Bahan, *et s'étendant comme ci-dessus*; le tout mesure française.

Conditions—Un et deux ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la *propriété.*

Actes de vente pardevant H. B. Cénas, notaire, aux frais des acquéreurs. 6 dec

TERRAINS A MANDEVILLE.
PAR E. TRICOU.

LE huit décembre prochain, il sera vendu à la Bourse Hewlett: 896 Terrains à Mandeville; ces terrains sont dans une situation des plus favorables et méritent d'attirer l'attention des spéculateurs ou des personnes qui désirent passer l'été à la campagne. Situés sur la rue Monroe, au milieu de Mandeville, la rue Monroe est ouverte dans toute sa longueur; une souscription pour établir une route et un chemin de fer qui ira du lac Pontchartrain à la rivière aux Perles, en traversant Mandeville, est à peu près remplie; un acte d'incorporation doit être demandé par les directeurs à la prochaine législature Ce chemin doit forcément attirer à Mandeville le commerce qui a lieu entre une rivière de 700 milles de navigation et la Nlle Orléans. Sous peu de jours entrera en activité le steam boat que la Compagnie d'Amélioration doit entretenir par sa charte pendant cinquante ans, afin de transporter les passagers à Mandeville tous les deux jours, pour le prix d'une piastre. Tous les terrains en vente sont garantis terre haute, ils sont couverts de chênes et de magnolia. Le vendeur consent à la restitution des ventes si il en est autrement. Les termes sont six douze, dix-huit et vingt quatre mois Si *quelques personnes* veulent acheter la totalité ou partie avant l'adjudication, s'adresser à M Ducatel ou à Mr. Octave de Armas, notaire, rue Royale.

Le plan sera exposé à la bourse le 29 courant.
26 Nov—5 f.

PAR B BOUNY

VENDREDI 9 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de J Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis,

Une belle propriété attenant au magasin de Messieurs J. A Merle et Co, située sur le passage de la Bourse, (Exchange Alley,) entre Bienville et Conti, bâtie sur un terrain de 40 pieds 3 pouces de face, sur 53 pieds 3 pouces de profondeur. ce bâtiment est on ne peut mieux calculé pour rapporter un bel intérêt étant au centre du commerce, et par sa distribution, qui offre cinq locations.

Le troisième étage est disposé pour logement de maître, avec cheminées en marbre, grates &c le tout parfaitement fini, cuisine, chambres à domestique, cave, lieux d'aisance, et pour l'entrée, au rez de chaussée, un beau corridor bien pavé ainsi que la cour.

Il est inutile je pense de faire valoir les améliorations qui sont à la veille d'être faites dans cette partie, telles que la continuation de l'ouverture du passage jusqu'à la rue de la Douane, ce qui devra indubitablement donner une plus grande valeur à toutes ces propriétés.

Les personnes qui désireraient trouver un bon placement de fonds, sont invitées à visiter la propriété, ou de se référer au plan qui se trouve exhibé à la susdite bourse.

Conditions:—Moitié comptant, l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour un billet de $983, 75, du au 13 15 Février 1837, et la balance à un an du *jour de la vente, en billet endossé* et approuvé par le vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

P. S. 99 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur la susdite propriété, seront *aussi vendues immédiatement après.* déc 7

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 8 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un nègre créole nommé Joseph, parfait confiseur, appartenant à Mr. A. Lacouture qui se, dispose à partir pour France.

Conditions, à la vente. 2 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de Stiptoe Blackwell

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la *Nouvelle Orléans*, et sous la direction de l'exécuteur testamentaire de feu Siptoe Blackwell.

Il sera vendu le lundi, 26, décembre prochain, à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, à l'heure de midi précis.

Un ilet entier, situé au faubourg Livaudais, borné par les rues Apollon, Bacchus, *First and Second* rues Le dit ilet est entouré en pieux, mesure 300 pieds de face aux rues First et Second, et 250, aux rues Apollon et Bacchus, et est divisé en 20 lots

Conditions—Six, douze, et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public aux frais des acquéreurs.—Aussi, de se mettre en possession à leurs frais par le voyer de la ville.

Un plan de cette propriété sera exposé à l'arcade avant la vente. 21 nov

PAR M. BARNETT Sr. et H. DOMINGON.

IL sera vendu le Jeudi 15 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, la superbe propriété connue sous le nom de la **Terre haute**, s'étendant depuis la rue des Ursulines, la rue *d'Orléans, le Canal* Carondelet, la rue du Canal jusqu'à la rue de la Commune. Les améliorations immenses qui se font dans le faubourg Trémé et la beauté de cette terre, sont de sûrs garants de la *prospérité que doit atteindre* cette portion de la 1ère. Municipalité.

Conditions: un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés devant Octave de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 8 nov

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 3 janvier 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu de l'ordre de la cour de paroisse, en date du 6 février 1836, et à la requête des syndics des créanciers de W T. Thompson et W T Thompson & Co les propriétés suivantes:

Trois lots de terre situés dans la paroisse Washington dont suit la description.

1. Un lot de terre mesurant 640 arpens plus ou moins, ainsi qu'il est désigné au livre A, pages 219 et 220. No 641, en l'étude du juge de paroisse C Warner, agissant comme notaire,

2. Un lot de terre mesurant 640 arpens, plus ou moins, ainsi qu'il est désigné au même livre page 220, no 642.

3. Un lot de terre mesurant 640 arpens plus ou moins, ainsi qu'il est désigné au susdit livre A page 219, no 640.

Ces trois lots de terre seront vendus conformément à l'acte de vente passé pardevant L T Cairo, notaire public, à la date du 12 février 1831, dont copie est déposée entre les mains des syndics, rue Royale no 17.

4 Cinquante et un lots de terre, chacun de 3615—(english acres) conformément aux cinquante et un certificats sous les nos. 1203 à 1253 inclusivement délivrés par l'association connue sous le nom de "New Arkansas & Texas Land Company."

Les propriétés susdécrites seront vendues sans aucunes garanties quelconques. Les titres seront transférés aux acquéreurs qui se feront mettre en possession à leurs frais

Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction; portant un intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter du jour de la vente.

Les actes de vente seront passés par W Boswell aux *frais des acquéreurs.* 2 dec

PAR H J DOMINGON.

IL sera positivement vendu samedi prochain, 10 du courant, à l'heure de midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, les propriétés suivantes situées au faubourg Marigny, rue des Bons Enfans entre les rues Bagatelle et St. Antoine, dans l'ilet no 7.

Le lot no 1 mesurant 34 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue des Bons Enfans, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ayant une maison haute en bois de 4 appartemens, 2 cabinets, *galerie* vitrée, &c. cour carrelée, cuisine et 3 cuves.

No 2 mesure 59 pieds 6 pouces face à la rue des Bons Enfans sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, avec une maison basse en bois de 4 appartemens, 2 cabinets et une galerie, cuisine, &c. le tout conforme au plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente chez Th. Seghers, aux frais des acquéreurs. 7 dec-3

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 10 décembre 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade:

L'esclave HANNAH, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière, *blanchisseuse et domestique* de maison, pleinement garantie. Conditions: comptant.

L'esclave JOHN, nègre âgé d'environ 22 ans, cuisinier passable et de mestique de maison, et bon à toute *espèce de travail, entièrement garanti.* à l'exception de s'être absenté une fois pendant trois ou quatre jours d'un premier maitre; il s'en est retourné de lui-même. Conditions: l'acheteur se rendra responsable de paiement d'un billet dû le 20 janvier 1837 de la somme de $315 ainsi qu'un autre qui échera le 29 mai 1837 de la somme de $322, et la balance comptant 7 dec

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mystérieuse, entre St Claude et d'Amour, mesurant à partir de la première ligne de 90 pieds 8 lignes de profondeur qui le sépare du côté de la rue d'Amour, 25 pieds de face sur la rue Mystérieuse courant vers la rue St. Claude, avec toute la profondeur du fond qui le sépare de la propriété de la Loge de l'Etoile Polaire sur lequel il existe une maison en bois, divisée en deux appartemens, galerie et cabinet, une petite cuisine, &c.

Conditions de la vente, un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossement et hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur sera passé chez M. Caire, notaire public. 7 dec